VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR DE LA SCHWARTZ FOUNDRY CO.

A L'ENCAN, SAMEDI, 15 AOUT 1908, A 11 HEURES A. M.

Attention Capitalistes! Une Grande Occasion! Propriétés de Valeur Rares,

PAR ORDRE DU RECEVEUR.

No 84,648 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B.

Un verte d'un entre et logement rectiée et signée le 7me jour de juillet 1908 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire intitulée Wm F. Lack vs Schwartz Foundry Company No 84 648 du docket de ladite Cour, se vendra à l'encère publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, en cette ville, à 11 heures A. M., SAMEDI, le 15 août 1908, toutes les propriétés et effets, meubles et immeubles en la possession du receveur de la Schwartz Foundry Company en dans lesquels ils ont l'un d'eux possèdent tout droit, titre ou intérêt, seuf telle propriété qui pourra ci après être excepté, ladite vente devra être faite de la façon et comme aux conditions suivantes:

(A) Certaines portions en parcelles de terre d'une forme irrégulière, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Constance, St Joseph et Tchoupitoulas, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant en:

1° Une portion de terre formant le coin des rues Delord et Constance, mesurant 220 pieds [illegible] mesure française de face à la rue Constance sur une profondeur en ce front trente pieds (180); entre lignes parallèles.

3° Une autre portion de terre contiguë à la dernière décrite et formant le coin des rues Constance et St Joseph, ayant quatre vingt neuf pieds huit pouces (89' 8") de face à la rue Constance sur une profondeur en façade à la rue St Joseph de cent quatre vingt six pieds cinq pouces et quatre lignes (186 5' 4''').

4° Une autre portion de terre pouvant dans le centre susdit ilet, ayant soixante pieds (60) mesure française de large à la rue Tchoupitoulas et contenant dans le fond et contiguë à la portion premièrement décrite.

5° Un certain ilet de terre dans le même district et ilet, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, mesurant en mesure américaine soixante quatre (64) de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur irrégulière sur le côté supérieur de deux cent quarante et un pieds (241) au pouce (1) et un (1) ligne et sur le côté inférieur de deux cent soixante cinq pieds (225) neuf pouces (9) et quatre lignes (4), et de une largeur de soixante huit pieds (68) au pouce (1) et deux lignes (2) en la ligne extrême du fond, ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée (ou rue Peters) et Joseph Philes et Nord Market, désigné comme lot Nos 1 sur un plan par J. A. Beard, voyer, et certifié par H. Grant, daté le 12 janvier 1852, lequel dit lot mesure vingt quatre pieds (24) sept pouces (7) de front à la rue Nouvelle Levée ou Rue Peters, par la même façade sur la rue Philes et sur cent vingt sept pieds (127, et un pouce (1) de profondeur et façade sur la rue St Joseph et cent vingt sept pieds (127) d'un pouce (2) et sept lignes (7) de profondeur sur la ligne du lot No 2.

6° Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, et tout ce qui se trouve maintenant ou en deux terrains, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 21, borné par les rues Philes, Nouvelle Levée et St Joseph et Nord Market, désignés par les Nos 2 et 3 sur un plan cadastral comme par J. A. Beard. Ledits lots mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Nouvelle Levée et la même façade à la rue Philes sur une profondeur de cent vingt sept (127) pieds deux (2) pouces et sept (7) lignes sur la ligne vers la rue St Joseph et cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne de côté vers la rue Market et ladite propriété est mise en vente sur un titre privé enregistré en acte de vente par M. J McAdam, Sheriff à un Geof Bisetos and Improvement Company, passé pardevant Emile J Barnett, notaire, en date de cette ville comme suit: Quatre certains terrains situés dans le même district et ilet comme ci-dessus décrits, et désignés par les Nos deux, trois, six et sept. Les nos deux et trois mesurant ensemble quarante huit (48) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes de face à la rue Philes sur une partie trois (63) pieds sept (7) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Les dits lots deux et trois sont contigus, ledit lot six et sept dans le fond et mesurant ensemble et six devant 6 pieds une distance de quarante huit (48) pieds (1) un pouce et quatre (4) lignes de face sur la rue Nord Market.

7° Deux (2) terrains contigus avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits voies privilèges et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Nouvelle Levée et St Joseph, Philes et Nord Market, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt cinq (24) pieds et six (6) lignes de face aux rues Nouvelle Levée et Philes, respectivement, par les profondeurs et vertes.

Le et ayant une profondeur de cent vingt sept (127) pieds six (6) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne de côté du lot No 5 et cent vingt sept (127) pieds sept (8) pouces et deux (2) lignes sur l'autre ligne de côté et et mesurant en profondeur cent vingt sept (127) pieds huit (8) pouces et une ligne et demie sur la ligne de côté et et No 6 et cent vingt sept (127) pieds six (10) pouces et une (1) ligne de profondeur en façade sur la rue Market.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company de Jacob Adler par acte de vente passé pardevant Charles Rosen, notaire le 29me jour de novembre 1906 enregistré en le Bureau des transferts 217 folio 341.

Toutes les propriétés ci dessus comprises dans le paragraphe (C) seront vendues en bloc comme un item, mais séparément et à part de toutes autres propriétés.

Les améliorations consistant de deux grands e attrapes en bois, couvert en fer galvanisé.

(D) Premièrement. Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 945 rue Tchoupitoulas et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'ilet No 122, borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, maintenant Howard, Fonchet, maintenant Constance, et St Joseph, sur un plan tracé par C. Bouchereau, architecte, en date du 8 mars 1869 pardevant M. J. Kerr, ancien notaire en cette ville, lequel ilet ferme l'angle des rues Tchoupitoulas et Delord (maintenant avenue Howard) et mesure environ vingt trois (23) pieds six (6) pouces et six (1) ligne de face à la Tchoupitoulas, environ dix neuf (19) pieds deux (2) pouces de large dans le fond sur une ligne commune s'étend sur la rue Delord (maintenant avenue Howard) environ quatre vingt cinq (85) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur sur la ligne de côté inférieure et environ quatre vingt six (86) pieds quatre (4) pouces de profondeur et de face sur la rue Delord.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages, No 945 rue Tchoupitoulas.

Etant la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré au bureau des aliénations de cette ville, Registre 219 folio 93.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend et y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 127, borné par les rues Peyfarre, Constance, autrefois Fonchet, Calliope, autrefois Duplantier et Magazine, désignés par les numéros 6 et 7 sur un plan dressé par Amédée Pouchet, voyer de ville en date du 3 août 1887, enregistré sur le registre du procès intitulé Hugh W. Brown vs Anna Ogden Brown, No 22,146 du docket de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Etant une partie de la même propriété acquise par la Schwartz Foundry Company des commissaires liquidateurs de la Schwartz Foundry Company Limited par acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906, enregistré dans le Bureau des aliénations de cette ville dans le registre No 213 folio 98. Les améliorations comprennent la bâtisse en brique à deux étages No 1110 rue Magazine.

La propriété précédente et ci-dessus comprise dans ce paragraphe (E) sera vendue en bloc et comme un lot, mais séparément et à part de toute autre propriété.

(F) La propriété mobilière suivante, à savoir:

24 Boute de tuyaux noirs de deux pouces et demi en état d'être livrés en commerce.

24 Paquets de deux longueurs de tuyaux en fer galvanisé de 1 1/2 pouce en état d'être livrés en commerce.

2 Grosses pièces de fer fondu dans la cour de la Fonderie.

12 pièces de tuyaux de 6 pouces dans la cour de la Fonderie.

76 Longueurs de tuyaux de 6 pouces, d'occasion, dans la cour des Magasins.

2 Machines à tuyaux avec appareil dans la cour des Magasins.

Un lot de câbles en plomb, détachés et en barils, dans le département des bouilloires.

263 Pièces de plomb en mesure dans le Département d'Approvisionnement.

Une vieille machine en brique dans la bâtisse Church en le terrain, et décrite dans l'inventaire.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (f) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(G) Les articles suivants de propriété mobilière à savoir:

8 pièces de tuyaux de 8 pouces dans la Cour des Magasins.

Une pièce de tuyau de 6 pouces dans la Cour des Magasins.

Une machine à vapeur de 8 pouces sur 10 dans la Cour des Magasins.

Un dynamo dans la Cour des Magasins.

Un certain moteur attaché à fournaise Bloower dans la Fonderie.

2 certaines chaudières à tubes de retour de 66 pouces par 16 pieds sur la propriété Elévateur, ainsi qu'un foyer, colonne d'eau, "man heads", hand hole plates, cheminée, "breeching valve" de sûreté et grilles appartenant aux mêmes et situées sur le terrain Church.

Chacun des articles de propriété mobilière compris dans ce paragraphe (g) sera vendu séparément et en dehors de toute autre propriété.

(H) Tout le reste de la propriété, ressources et effets en la possession du Receveur en date de la Schwartz Foundry Company, en dans lesquels ils ont l'un d'eux un quelque droit, titre, réclamation ou intérêt, y compris entre autres choses toute la propriété foncière, tous les meubles de bureau accessoires, le stock dans le département de fournitures et les autres, toutes autres propriétés mobilières, toutes embarcations, tous billets recevables, tous comptes ouverts, jugements procès, réclamations, demandes et actions s'élevant de transactions ayant été faites avant la date à laquelle l'affaire a été mise entre les mains de Receveurs pourvu toutefois que tous les comptes ouverts et réclamations et faveur des Receveurs venant de transactions ayant en lieu depuis époque où le cet prix charge ces affaires, soient expressément exclus de cette vente ainsi que tout largent se trouvant entre leurs mains ou en banque et appartenant aux receveurs, et pourra en outre, que l'on exclue également de cette vente les biens en faveur des Receveurs personnel dans les [illegible] reservé bien de l'inventaire enregistré ici aux noms de la Adler Wineberg Steamship Company, le steamship Nicaragua et propriétaires du steamship Venus et propriétaires, et la Rose Hill sugar Company.

La propriété mobilière comprise dans ce paragraphe se trouve dans le Département de Fournitures en la Schwartz Foundry Company, rue Tchoupitoulas, entre l'avenue Howard et la rue St Joseph, de cette ville, sur le Lot Blanc coin des rues Gaiennie et Constance, sur le terrain Magazine, entre les rues Calliope et Gaiennie, dans l'Ecurie Magazine, entre les rues Peyfarre et Calliope, sur le terrain Magazine, entre les rues Peyfarre et Constance, sur le terrain Church, rue Constance, entre Peyfarre et l'avenue Howard; dans le Blacksmiter Shed rue Tchoupitoulas, entre les rues Erato et Gaiennie; dans le terrain Reynolds sur S. Diamond, entre les rues Peters et Philes; au Garbage Plant, sur l'avenue Hagan, sur la propriété Elévateur, rue Tchoupitoulas, entre les rues Pleasant et Harmony, sur le terrain de la Fonderie, sur l'avenue Howard, dans l'ilet St Joseph, Constance Tchoupitoulas, et sur la Route Gentilly près du Vieux Canal de Desséchement, et consiste en:

Fûts pour les accessoires, valves, fournitures, chaudières d'occasion, connues, machines d'occasions et tuyaux, ferraille pompes, colonnes vieux tours machines à vapeur, réservoirs, boîtes à crochets, etc., d'après l'inventaire enregistré et soumis à des corrections et déductions suivant la liste enregistrée au bureau de l'Enregistreur, au No 322 de la rue Baronne, dans cette ville.

Les meubles de bureau et accessoires sont dans la bâtisse du bureau au coin de l'avenue Howard et de la rue Constance, et suivant l'inventaire enregistré.

Les embarcations comprennent la barque Carlene, le remorqueur Chamberlain et la barque Emma avec leurs palans, équipement et ameublement, meubles au quai et dessous d'Algier, Lee.

Les billets recevables, comptes ouverts, jugements, procès, réclamations, demandes et choses en action sont suivant l'inventaire sujets à des déductions et collections expliquées par des listes en rigueur enregistrées au bureau de l'enregistreur, 322 rue Baronne, en cette ville.

La propriété foncière comprise dans ce paragraphe consiste des propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Fonchet, St Joseph et Delord, désigné comme le numéro six, et mesurant 22 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, dix huit pieds (18) onze pouces (11) de large dans le fond par quatre vingt cinq pieds (85) neuf pouces (9) de profondeur sur la ligne du lot No 7 et quatre vingt cinq pieds (85) six pouces (6) de profondeur sur la ligne du lot cinq. Le tout conformément à un plan tracé par A. Costing, architecte, le 11 avril 1857, déposé en l'étude de Pierre Cavillier, ancien notaire, et à un plan fait par Joseph Pilié, le 19 août 1842, déposé en l'étude de Louis T. Claire, ancien notaire de cette ville.

Premièrement—Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à trois étages comme ci-dessus décrite, No 941 de la rue Tchoupitoulas.

2° Premièrement—Cinq certains lots de terre situés, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance autrefois Fonchet, Peyfarre, Tchoupitoulas et l'avenue, autrefois Delord, désignés comme suit étant par les numéros 42 et 2 et 3 et par les lettres N et O. Le lot No 42 ferme le coin de la rue Peyfarre et de la rue Constance, et mesure quarante quatre pieds (44) sept pouces (7) de face à la rue Constance, sur une profondeur en façade sur la rue Peyfarre de cent trois pieds (103) et quatre pouces (4) et cent cinq pieds (105) de profondeur sur l'autre ligne de côté, et soixante trois pieds (63) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de largeur dans le fond. Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à la rue Peyfarre, 28 pieds 3 pouces de large chacun dans le fond par 63 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne les séparant du fond du lot No 42 et 73 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Annunciation. Les Lots portant les lettres N et O sont contigus et font face à une allée courant de la rue Constance à la rue Tchoupitoulas, ledit lot N mesure vingt sept pieds (27) de face ledits allée, vingt sept pieds (27) cinq pouces (5) et une ligne (1) de large dans le fond, quarante six pieds (46) cinq pouces (5) et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Tchoupitoulas, et cinquante et un pieds (51) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de division du lot O, et ledit lot O mesure vingt cinq pieds (25) dix pouces (10) de face à ladite allée, vingt six pieds (26) trois pouces (3) de largeur dans le fond, 51 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du lot N et cinquante six pieds (56) trois pouces (3) de profondeur sur la ligne de l'autre côté, le tout suivant le procès verbal de vente de C. E. Girardey, ancenteur de cette ville, annexé à un acte de vente passé pardevant Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, le 5 avril 1884, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de que que manière.

2° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le même carré, borné par les rues Constance, anciennement Fonchet, Peyfarre et Tchoupitoulas et avenue Howard, anciennement Delord, et mesurant quatre vingts pieds (80) de face rue Constance, et se réduisant à l'arrière de façon à être réduit à soixante six (66) pieds trois pouces (3) de largeur à l'arrière, et une profondeur d'un côté de cent vingt huit pieds (128) de long d'une allée en passage de huit (8) pieds de largeur, commune audit terrain et à d'autres terrains. Et avec une profondeur de l'autre côté de cent trente pieds (130) et six pouces (6) 8. le tout en mesure américaine ensemble avec le droit d'égouttage et de passage sur et à l'allée, laquelle propriété est désignée par la lettre M sur un plan de Joseph Pilié voyer de la ville, daté du 16 mars 1833, et déposé en l'étude de G. Pollock, notaire en cette ville, conformément à un acte du 8 avril 1833. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à quatre étages.

3° Premièrement—Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier District de cette ville, carré No 137 borné par les rues Peyfarre, Constance (anciennement Fonchet), Calliope (anciennement Duplantier) et Magazine, désignés par les Nos municipaux 6 et 7 sur un plan déposé en l'étude de M. J. Hoey, ancien encanteur, et cinq par les Nos 19 et 20 et mesurant, lot 6 trente cinq pieds (35) de face rue Peyfarre et lot 7 vingt cinq pieds (25) de face rue Peyfarre, tous deux ont une profondeur de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq (5) lignes.

Secondement—Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peyfarre, Constance, Calliope et Magazine, désigné comme terrain No neuf sur un plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No 2 d'après lequel ledit terrain mesure vingt sept pieds (27) six pouces (6) de face rue Peyfarre sur une profondeur en façade rue Constance de quatre vingt dix sept pieds (97) deux pouces (2) et cinq lignes (5) et ferme le coin des rues Peyfarre et Constance.

4° Trois certains terrains ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, et dépendances qui y appartiennent, et de quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Calliope, Constance et Peyfarre, désignés comme lots Nos un, deux et trois sur un plan fait par Hunter Stewart, voyer, sous la date du 5 mai 1889 un plan certifié étant annexé à un acte passé pardevant Alphonse V. Philips ancien notaire en cette ville, le 16 juillet 1889, lesquels dits terrains mesurent comme suit: terrain No un mesure trente un pieds (31) neuf pouces (9) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent qui une pieds (115) de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains deux et trois sont contigus et mesurent chacun trente un pieds (31) neuf pouces (9) et quatre lignes (4) de façade rue Magazine sur cent quinze pieds (115) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un grand entrepôt.

5° Deux terrains situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Magazine, Gaiennie, Constance et Calliope, désignés comme terrains Nos un et deux sur un plan annexé à un acte de vente en date du 3 décembre 1842, pardevant H. B. Renac, ancien notaire, et mesurant comme suit:

Le terrain un mesure trente un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine, et ferme le coin des rues Magazine et Gaiennie.

Le terrain Deux mesure trente et un pieds (31) onze pouces (11) et cinq lignes (5) de façade rue Magazine sur cent (100) pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et portant les Nos 1126, 1128, 1130 rue Magazine et comprenant un grand entrepôt.

6° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Peters (anciennement Nouvelle Levée), Gaiennie et Clio, Erato (anciennement Sasette) et Tchoupitoulas, désigné par le No 15 sur un plan annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. Christy, ancien notaire en cette ville, le 21 avril 1831, comme aussi le même No sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de la ville, en date du 30 sept. 1830, déposé pour qu'on s'y réfère en l'étude de —— notaire, comme plan N-64 et ledit terrain mesure trente cinq (35) pieds six pouces (6) et sept lignes (7) de façade rue Tchoupitoulas sur cent quatre vingt deux pieds (192) et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques No 1146 rue Tchoupitoulas.

8° Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée (maintenant Peters), Erato et Clio en Gaiennie désigné par le No 6 sur un plan numéroté vingt cinq dans le livre de plans No 3 en l'étude de M. B. Comas, ancien notaire en cette ville le lot mesure au pied américain vingt un (21) pieds, trois (3) pouces et six (6 lignes de façade sur ladite rue Tchoupitoulas sur quatre vingt dix pieds (90) de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le No 1140 rue Tchoupitoulas et tous les droits de passage et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie.

Toutes les propriétés ci dessus décrites ont été acquises par ladite Compagnie de Fonderie Schwartz des commissaires liquidateurs de la Compagnie de Fonderie Schwartz Limitée par un acte passé pardevant Charles Rosen, notaire, le 31 juillet 1906 enregistré au bureau des Transferts de cette ville registre 212 folio 93.

7° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits de passage privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, carré No 138 borné par les rues Magazine, Calliope (anciennement Duplantier), Clio (anciennement Barthélemy et plus tard Gaiennie) et Constance, lequel dit terrain est désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage dressé par George De Armas, voyer le 19 juin 1906 y annexé et d'après lequel ledit terrain B est contigu au terrain A dudit plan et commençant à un point trente sept pieds (37) cinq (5) pouces du coin des rues Magazine et Calliope, mesurant vingt six pieds (26) six pouces (6) et trois (3) lignes de façade rue Magazine sur une profondeur de soixante sept pieds trois pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations portant le No 1146 de la rue Magazine et comprenant une bâtisse en bois à quatre chambres occupée comme débit de fruits.

Etant la même propriété qui fut acquise par la compagnie de Fonderie de Schwartz par achat de la succession de Odelie Zebrikas par acte pardevant Alvin Edouard Hébert, notaire, le 25 septembre 1906, enregistré C.O.B. 212, folio 202.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Toute la propriété immobilière personnelle et mixte comprise et incluse dans ce paragraphe (h) sera vendue en bloc et comme un seul article, mais séparément et à part de toute autre propriété.

Conditions—Comptant et le ou les adjudicateurs de toute propriété à la susdite vente seront tenus et paieront en sus de son ou de leurs commissions, toutes les taxes de propriété acquise par lui ou eux pour l'année 1908 actuellement non payées et tous les frais de certificats et autres dépenses nécessaires au transfert de la dite propriété à lui ou à eux, et le ou les adjudicateurs de réserver entre les mains de l'encanteur du montant de son ou de leurs commissions 10 pour cent de son ou de leurs enchères et sur le reliquat paieront intérêt au taux de 5 pour cent de la date de son ou de leurs enchères jusque reliquat sera payé avec intérêt comme il est dit sur la confirmation de la vente par la cour. Si toute personne à qui il a été adjugée une vente omettant de se conformer aux susdits paiements, alors les dépôts faits seront perdus et la propriété à l'égard de laquelle ce produit l'omission, sera de nouveau offerte en vente. Ladite propriété sera vendue libre de toute hypothèque, lien et privilège et embarras et les réclamations du demandeur des intervenants et de toutes autres personnes qui réclameront et établiront toute hypothèque, lien privilège ou embarras sur toute propriété couverte par cette vente soit dès par ordre référée au profit de la vente de la propriété sur la quelle lesdits hypothèque, lien, etc., pour être établis.

Les actes de vente devant être exécutés et passés pardevant Alexis Brian, notaire de cette ville, aux frais du ou des acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

Foster, Milling & Godchaux et Charles Rosen, avocats pour Charles M. Whitney, Receveur de la Schwartz Foundry Company.
12 juil—12 19 26—août 2 9 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur dans le Premier District,

Portant les Nos municipaux 1307 et 1309 Rue Clara, entre Erato et Thalie

Tuxedo Loan and Building Company vs Lee Franklin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 86 558—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 septembre 1908, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clara, Willow, Erato et Thalie, et mesurant quinze pieds de face à la rue Clara sur environ soixante trois pieds quatre pouces de profondeur et est une moitié de la propriété la plus près de la rue Thalie, laquelle est composée de portions près du fond des lots désignés par les numéros un et deux sur un plan de Hedin et Schirbaum, voyers, daté le 27 mars 1850, et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, ainsi un devis annexé à un acte passé pardevant A. S. Beck, ancien notaire, le 3 avril 1884.

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quinze pieds de face à la rue Clara sur environ soixante trois pieds quatre pouces de profondeur et est une moitié de la propriété la plus proche de la rue Erato, laquelle est composée de portions près des lots du fond désignées par les numéros Un et Deux ou en bien ci dessus mentionné de Hedin et Schirbaum, voyers.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.

31 juil—31—août 1 7 14 21 28—sept 3

---

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un tiers d'intérêt indivis de la propriété portant le numéro municipal 210 rue Decatur.

Entre les rues Bienville et Iberville.

Hartwig Moss vs Edward Kory.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,732—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 septembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un tiers d'intérêt indivis dans et à un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre (maintenant ilet numéro 516) lequel est borné par les rues Lafayette (anciennement Hevia), Johnson, Galvez et Poydras et le lot est désigné par le numéro trois sur un plan dressé par L. Bringier voyer, le 20 avril 1839 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, et mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Lafayette (autrefois Hevia) trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, soixante dix sept pieds cinq pouces et une ligne sur le côté contigu au lot numéro quatre et soixante dix neuf pieds trois pouces et trois lignes sur le côté de la ligne opposée.

Conditions — Comptant sur les lieux; l'acte de vente devant être passé pardevant John Alonzo Woodville, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Wo dville & Woodville, avocats pour les administrateurs.

24 juil—24 25 31—août 7 14 21 27

AVIS AUX CREANCIERS

F. Trager Company versus Cavarec Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 86,103 — Division D. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le 1er compte provisoire présenté par Sol Levi, receveur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—Lazarus, Miche. et Lazarus, Charles Rosen, avocats. 6 août—6 10 15

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 118, Nouvelle Orleans, Lne.

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Cinquième District.

Portant les Nos municipaux 153 et 155 rue Delaronde, entre Bouny et Seguin.

Firemen's Building Association vs Mme Anita M. White, épouse de A. B. Cole.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,478—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 10 septembre 1908, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Delaronde, l'avenue Pélican, les rues Bouny et Seguin, désigné par le No six de l'ilet huit nouveau plan de ville, et par le No trois de l'ilet quatorze vieux plan et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Delaronde sur cent vingt sept pieds six pouces et cinq lignes mesure américaine, de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Dart & Kernan, avocats pour la demanderesse.

11 juil—11 17 24 31—août 7 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Richard Egan, exécuteur—Succession de Patrick Egan vs Emma Frappi.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 35,432—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val. J. Stentz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai de vendre à l'encère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre les rues Bourbon et Royale dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI le 17me jour d'août 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:—Un grand lot de meubles de maison assortis etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Hy G. Stewart, avocat pour le demandeur.

6 août—6 13 17

Joseph H. Copland vs Louis Maurocner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,988—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'encère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 12me jour d'août 1908, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans.—E. M. Robbert, avocat pour le demandeur. 1 août—1 6 12

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur du Deuxième District,

A proximité du vieux Parc de Ville.

Salmon Brick & Lumber Co. Ltd vs Alexander W. Nyquist, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 86,051—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encère publique, à la Bourse des Propriétés